

Or, le Vicaire Général affirme qu'il a fait à l'Evêque la lecture de tous les titres et livres anciens de l'abbaye de Cadouin, et qu'après les avoir examinés l'un après l'autre, ils ont trouvé en tout une entière vérité et une conformité parfaite des dits titres et livres avec l'histoire. Il ajoute ensuite : " que le *saint Suaire* est la plus précieuse et la plus remarquable Relique qui soit en l'Eglise de Dieu."—Il dit encore : " Les fréquents et innombrables miracles que j'ai lus ont rendu grandement recommandables par toute l'Europe et cette dévotion et la Confrérie dressée dans la dite Abbaye. Nous espérons que Dieu, dont le bras n'est point raccourci, communiquera les mêmes grâces à l'avenir."

Mgr. de Lingendes assurait de son côté " que les Fidèles ne peuvent douter, après une si exacte recherche, de la vérité de la sainte *Relique*, laquelle est des plus insignes, pour avoir immédiatement touché l'humanité sacrée de notre Rédempteur, et d'autant plus vénérable que l'impression du sang adorable de Jésus-Christ se voit encore en Elle."

Mais ce n'était pas assez. L'illustre et très-pieux Evêque de Sarlat, persuadé du bien spirituel que la dévotion au *saint Suaire* produira dans son diocèse, se détermine à faire en personne, sur les lieux mêmes, une enquête canonique. Il fixe préalablement, par une ordonnance épiscopale, l'objet et les conditions de sa visite à Cadouin, et il se rend dans cette paroisse, accompagné de trois chanoines de son église et de deux Pères de la Compagnie de Jésus.

Arrivée à Cadouin, le 6 septembre 1644, la Com-